



➤ Conseil de gestion BIOGER

9 novembre 2021

➤ Conseil de gestion 9/11/2021

Ordre du jour

- Point déménagement : retour sur la dernière réunion avec le centre et les autres unités INRAE
- Registre santé au travail : nouveau modèle (Sandrine)
- ~~Actions Développement Durable au sein de l'unité : présentation faite par Noémie~~
- Cessation de la Renault express : bilan de son utilisation / coût et discussion sur la date de cessation
- Point sur l'occupation des labos L2 / S2 et PSM microbio depuis le départ d'Arvalis
- Points divers: repas de Noël?



➤ Point déménagement

Relevés des conclusions de la réunion DU centre du 27 octobre 2021



INRAE

Conseil de gestion

09-11-2021 / CG-BIOGER / Sabine Fillinger

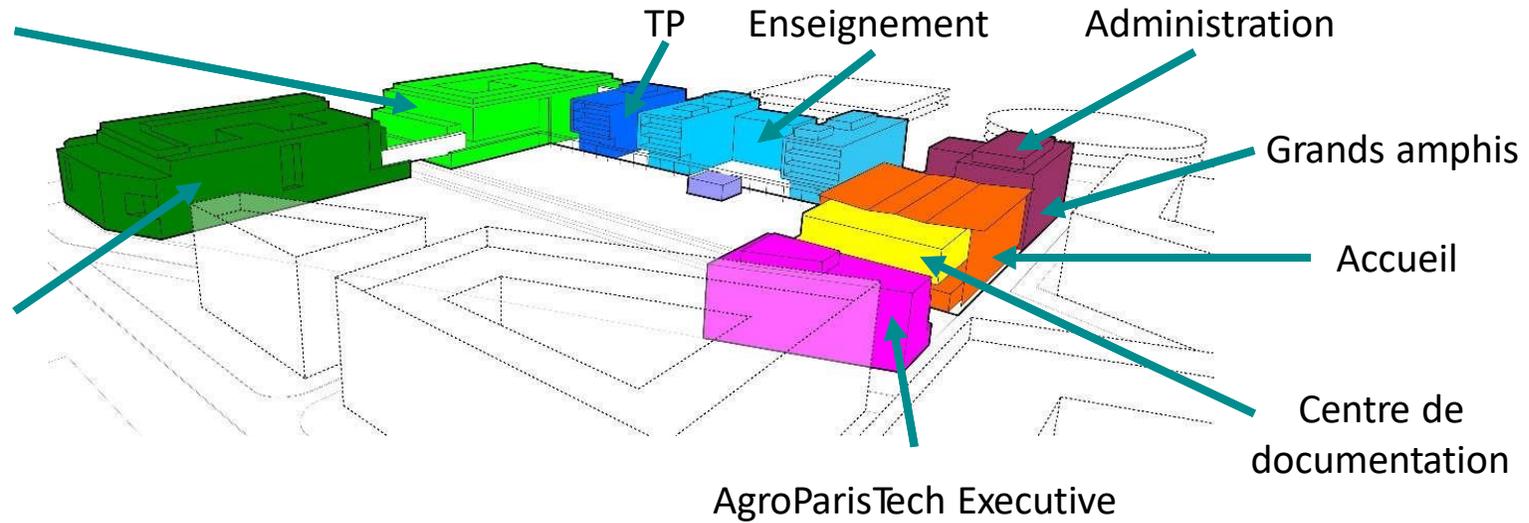
L'organisation du projet

Recherche sud : 16 718 m²
Recherche nord : 20 705 m²
Enseignement TP : 4 123 m²
Enseignement : 10 002 m²
Salle polyvalente étudiants : 280 m²
Forum : 11 786 m²
Agro Executive : 2 380 m²



Sciences Humaines
et sociales
Aliment
Biologie
Modélisation

Agroécologie



Éléments spécifiques du programme

- Des locaux très techniques (laboratoires L3 et L2, chambres de culture S3, serre S1, animalerie, halle, zone alimentaire, bâtiment dédié aux travaux pratiques...)
- Tous bâtiments ERP (établissement recevant du public) et amphis permettant la tenue de conférences avec participants extérieurs
- Maintenance des éléments installés par le groupement (sauf quelques équipements informatiques) pendant 26,5 ans
- Engagement de performance et délai d'intervention contractuel défini en fonction d'une criticité
- Modularité, évolutivité et flexibilité demandée pour tous les gaines techniques et réseaux
- Site sous contrôle d'accès
- Certification HQE niveau Excellent
- Parcelle raccordée à un réseau de géothermie de la ZAC
- Jardin : certification Effinature 2014

Parking VP : 498 places

Places standards : 388

Places PMR : 10

Places avec borne électrique :

50 équipées et 50 pré-équipées

2 roues motorisées : 60 places

Vélos : 400 places

320 places à l'intérieur (AgroExecutive)

40 arceaux à vélo (80 places) dans le jardin



▼ Administration
et Forum

▲ Enseignement



◀ Recherche
Sud



▲ Zone L3/C3

Signalétique

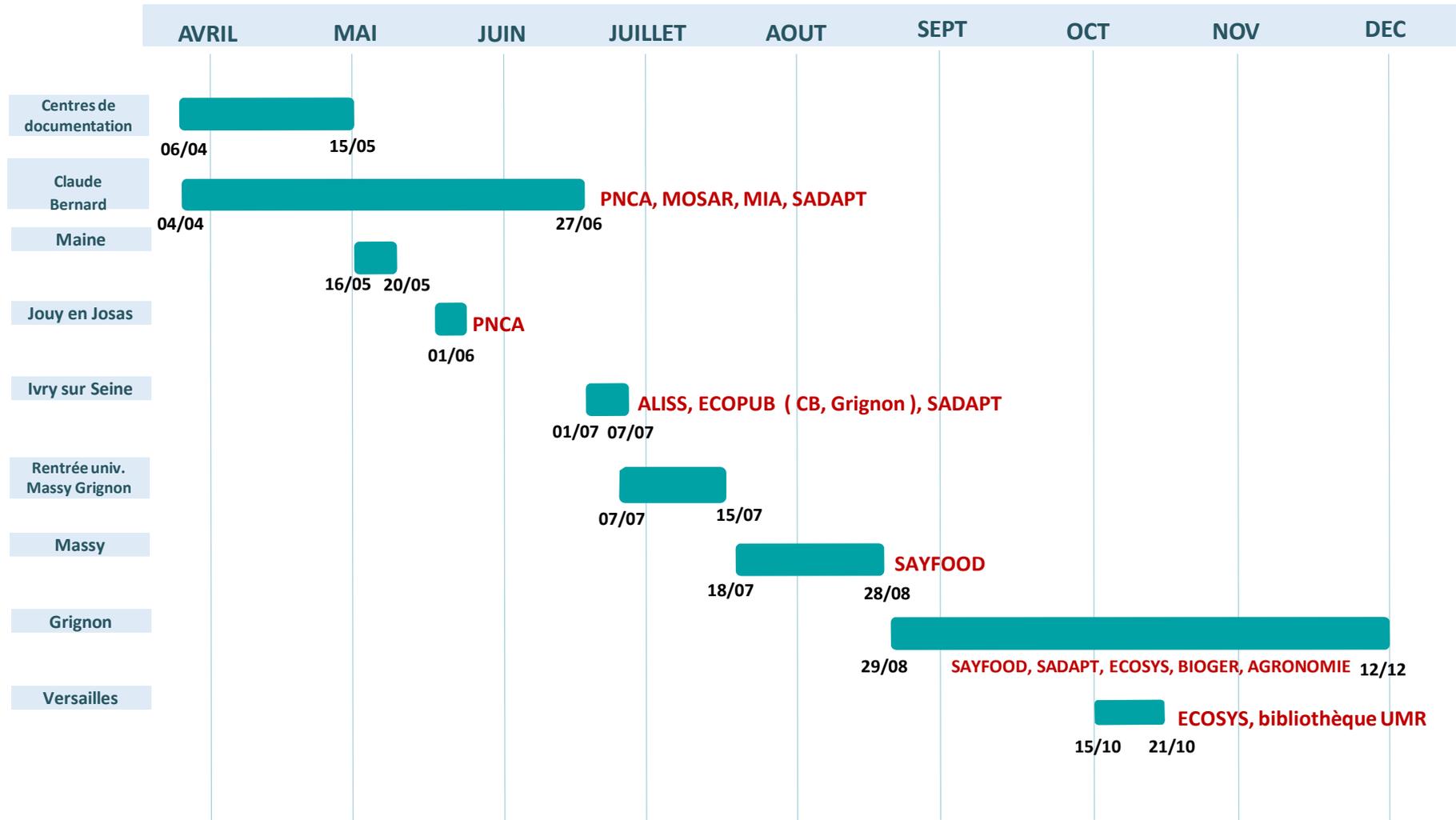


▲ Labo



◀ Serres

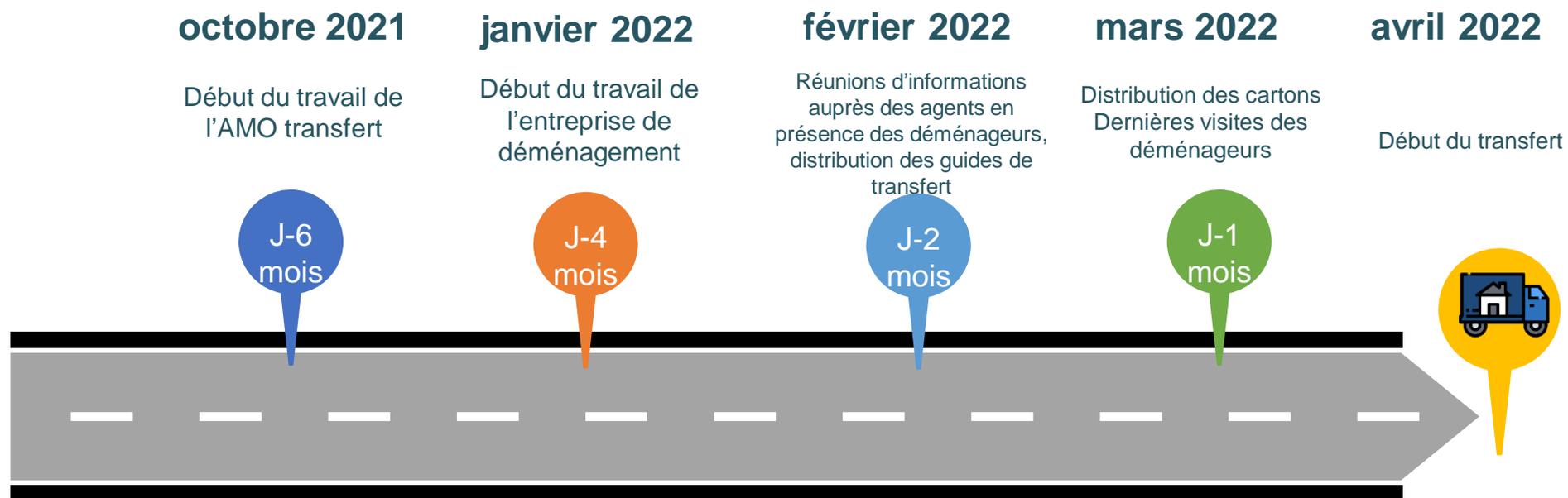
> planning prévisionnel 2022



INRAE

Installation à Saclay
27 octobre 2021 / Noria El Mordi

➤ les étapes clés



➤ Déroulement de la phase étude

- ✓ réalisation d'une série d'interviews détaillés avec chacun des DU puis avec les référents déménagement en fonction des spécificités des UMR
- ✓ prévoir plusieurs sessions en présence de l'AMO et des chargées de mission
- ✓ chaque interview donnera lieu à l'émission d'un compte-rendu adressé aux référents et au DU
- ✓ un planning de suivi des actions à entreprendre ou à suivre sera joint au compte rendu
- ✓ les rdv seront lancés dès la semaine prochaine



La mise en place des navettes

Navettes Porte d'Orléans

mutualisation avec les 5 établissements déjà partenaires (EDF, CEA...)



Navettes Versailles-Chantiers

mutualisation entre les 2 établissements pour une navette directe

Porte d'Orléans	AgroParisTech	INRAE	Total	Passagers / jour
Usagers potentiels	99	39	138	
Allers / semaine	331	129	460	92
Retours / semaine	325	126	451	90
Total A/R	656	255	911	
Ratio A/R	72%	28%	100%	

Versailles-Chantiers	AgroParisTech	INRAE	Total	Passagers / jour
Usagers potentiels	47	49	96	
Allers / semaine	162	177	339	68
Retours / semaine	158	175	333	67
Total A/R	320	352	672	
Ratio A/R	48%	52%	100%	

En pratique

Porte d'Orléans

Bus de 50 places
avec Wifi et tracking / appli
11 navettes le matin, de 7h15 à 9h10

9 le soir, de 17h00 à 19h00

Versailles

Bus de 30 places
3 navettes le matin, de 8h00 à 9h00
3 navettes le soir, de 17h30 à 18h30
(horaires à confirmer)



Fonctionnement courant des UMR à Palaiseau

L'entretien courant sera pris en charge

directement par l'établissement dans le cadre du CREM

Prise en charge finale par l'UMR

- Aménagements intérieurs
- Consommation des fluides et énergies
- Nettoyage des locaux (au-delà du marché établissements)
- Gaz spéciaux (bouteilles réseau partagé / amovibles)
- Eaux de laboratoire (consommables eau ultra pure)

Actuellement :

des pratiques différentes entre AgroParisTech et INRAE concernant les prestations et les fluides et énergies

→ *Nécessité d'un complément de réflexion pour parfaire l'harmonisation*

Activités relevant directement des UMR

- Accueil/réception des livraisons les concernant
- Blanchisserie et blouses de laboratoire (tous personnels confondus)
- Gestion des déchets spécifiques, chimiques et biologiques (soutes, évacuation)
- Gestion des véhicules de service (entretien et renouvellement)
- Contrôles réglementaires sur les équipements scientifiques ***
- Maintenance des équipements de laboratoire ***

*** avec un suivi de la direction de campus sur les interventions (programmation et réalisation)

Organisation de l'appui à la recherche sur le campus

Direction du campus : AgroParisTech

Faire converger les règles et les moyens AgroParisTech - INRAE

Nécessité de faire évoluer les pratiques existantes vers une offre conjointe

Jouer sur la complémentarité des 2 établissements dans la contribution à cette offre

Concentrer les efforts sur les fonctions les plus essentielles

Démarche proposée

- S'accorder sur un ensemble de grandes fonctions
- Étudier pour chaque fonction :
 - Les activités à développer
 - Les métiers concernés et le dimensionnement en ETP
 - La contribution des établissements et/ou le recours à une prestation de service
- Mettre en place un **espace de coordination** entre les 9 unités de recherche, avec une instance commune de **régulation**, en articulation/interface avec :
 - La direction de campus et les services d'AgroParisTech
 - Les SDAR du centre INRAE de Versailles-Grignon

Exemples

Accueil & courrier
Prévention
Sécurité et sureté
Informatique support
Logistique
Maintenance
Multimédia
Reprographie

Étapes

Instruction par un GT « ramassé »
Elargissement à toutes les unités
Portage centre et SDAR
Convention avec AgroParisTech

➤ Conseil de gestion 9/11/2021

Ordre du jour

- Point déménagement : retour sur la dernière réunion avec le centre et les autres unités INRAE
- Registre santé au travail : nouveau modèle (Sandrine)
- ~~Actions Développement Durable au sein de l'unité : présentation faite par Noémie~~
- Cessation de la Renault express : bilan de son utilisation / coût et discussion sur la date de cessation
- Point sur l'occupation des labos L2 / S2 et PSM microbio depuis le départ d'Arvalis
- Points divers: repas de Noël?



Le nouveau RSST

(Registre Santé et Sécurité au Travail)

- Qui peut le renseigner?

Tous les agents sans exception.

Les déclarations anonymes sont possibles dans la limite du droit pénal.

Dans les services accueillant du public, les personnes extérieures ont la possibilité d'utiliser ce registre.



La mise en cause personnelle d'un collaborateur est susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires dans le cadre de la dénonciation calomnieuse ou de la diffamation.

- **Pourquoi?**

Tous les agents sont en droit de signaler:

- Un évènement indésirable,
- Une situation qui ne trouve pas de solution,
- Un risque pour leur santé ou leur sécurité, ou celle de leurs collaborateurs

- Exemples:

Le RSST est un véritable outil de communication destiné à signaler **toutes les observations et suggestions** relatives à la **prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail**.

Cela peut par exemple concerner :

1. Les risques d'accidents corporels ou maladies

- Produits ou matériels dangereux : risques d'explosion, brûlures, intoxications, inhalations
- Chutes ou glissades
- Risques de maladies contagieuses ou professionnelles

2. La sécurité (électricité, gaz...)

- Disjonctions fréquentes
- Risques d'électrocution
- Vétusté des installations, état des prises de courant et des interrupteurs (arrachés ou détériorés), fils jonchant le sol ou dénudés
- Utilisation de prolongateurs ou de blocs multiprises, absence de prise de terre
- Electricité statique
- Vêtements pour travaux extérieurs
- Vêtements et chaussures de protection

3. L'environnement extérieur

- Présence d'entreprises polluantes, de bruits (routes, aéroports), de dangers liés à l'accès au lieu de travail (passages piétons, signalisations, marquage et fléchage, éclairage, parking)

7. Les ambiances de travail

- Eclairage
 - Naturel : excès ou insuffisance (éblouissement, absence de stores)
 - Artificiel général : emplacement et état des luminaires (scintillement, entretien)
 - Equipement en lampes de bureau
- Bruit
 - Convergence de facteurs bruyants : nombre d'agents, réception du public, téléphones
 - Matériels bruyants

8. L'espace de travail

- Cadre de vie (sols et murs)
- Encombrement des locaux de travail
- Absence de fonctionnalité, obligation de déplacements

9. Les charges physiques et les postures

- Port de charges : lourdes et/ou fréquentes
- Postures et gestes induisant une gêne ou des douleurs : postures dangereuses

10. Le travail sur écran

- Environnement du poste (situation, espaces)

marquage et recouvrement, éclairage, parking,

4. L'environnement intérieur

- Ambiances thermiques et aérations
- Températures été et hiver, possibilité de réglage des installations
- Humidité, sécheresse
- Renouvellement de l'air, courant d'air
- Atmosphère empoussiérée

5. L'aspect immobilier

- Difficultés liées à l'accès au service ou au poste de travail, circulations intérieures, parkings, escaliers, état dégradé
- Problèmes liés au déplacement de personnes à mobilité réduite, signalisation des dangers
- Etat général du bâtiment: sols, toitures, fermetures, etc...

6. La propreté et l'hygiène

- Nettoyage général
- Etat des sanitaires, de la cafétéria (équipement, aération, renouvellement des produits)
- Etat de propreté des locaux et des bureaux

10. Le travail sur écran

- Environnement du poste (situation, espaces)
- Gêne visuelle (reflets, éblouissements, fatigue visuelle)
- Equipement (tables, lampes, sièges, repose-pieds, capots d'imprimante)

11. La formation/information

- Générale et relative à l'hygiène et à la sécurité
- Liée au poste de travail et préalable à la prise de fonction
- Concernant la circulation, les dispositions à prendre en cas d'accident, l'utilisation de produits ou de matériels dangereux
- Relative aux gestes de premiers secours

12. L'organisation du travail

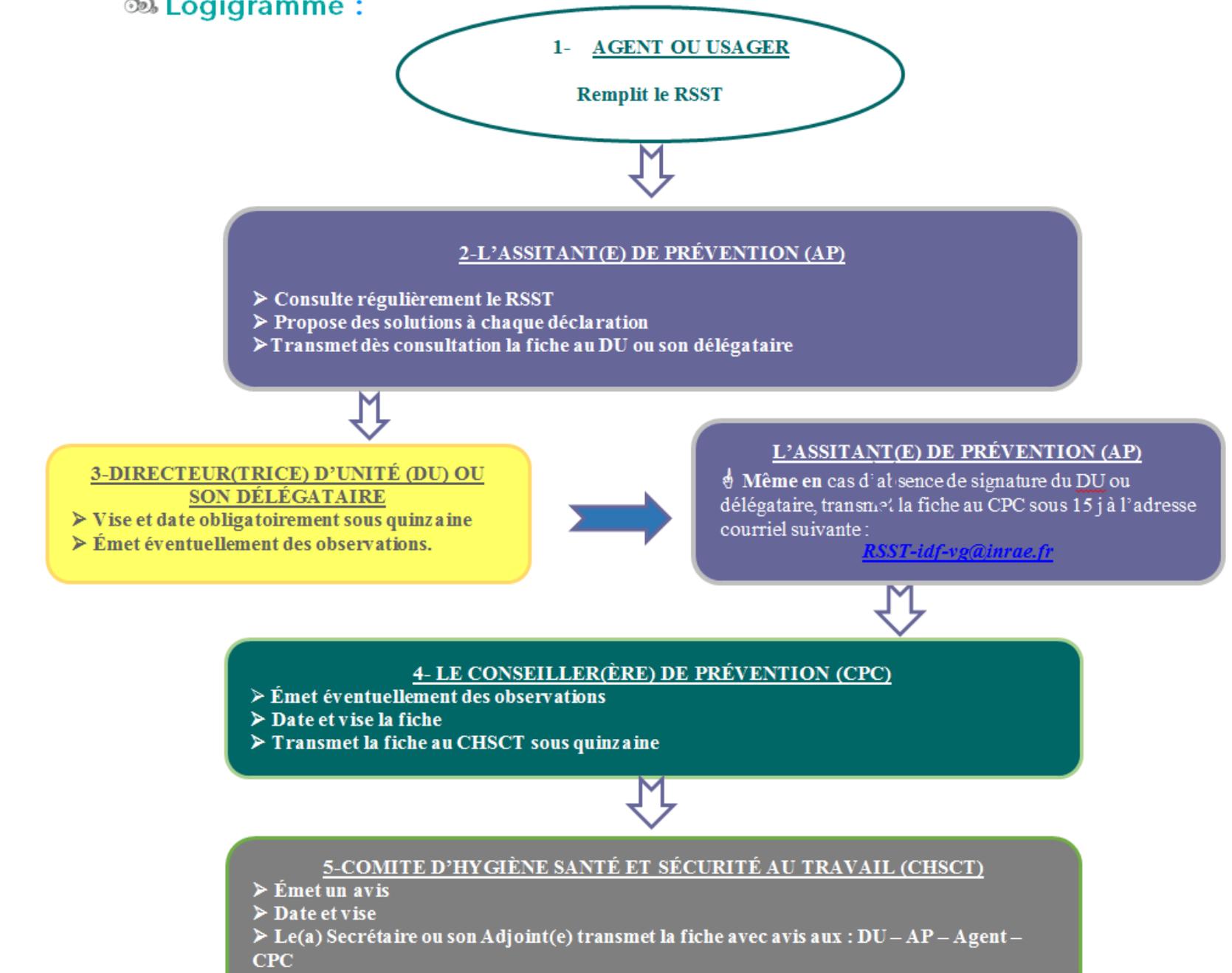
13. Relevé de l'utilisation de la trousse de premiers secours

14. Risques psycho-sociaux (RPS)

- Violences
- Souffrance au travail
- Stress

- **Il n'est pas destiné:**
 - Aux demandes de travaux -> groupe Bâtiment
 - À signaler un accident du travail -> Fiches info accident
 - Ne substitue pas au RDGI -> droit de retrait

🔗 Logigramme :



5-COMITE D'HYGIÈNE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CHSCT)

- Émet un avis
- Date et vise
- Le(a) Secrétaire ou son Adjoint(e) transmet la fiche avec avis aux : DU – AP – Agent – CPC



6- L'ASSITANT(E) DE PRÉVENTION (AP)

- Assure la mise en place des mesures correctives.



7- DIRECTEUR(TRICE) D'UNITÉ (DU) OU SON DÉLÉGATAIRE

- S'assure de la réalisation des mesures correctives.



8- L'ASSITANT(E) DE PRÉVENTION (AP)

- Clôture la fiche
- Informe l'agent par courriel
- Informe le CPC par courriel à : RSST-idf-vg@inrae.fr



9- DIRECTEUR(TRICE) D'UNITÉ (DU) OU SON DÉLÉGATAIRE

- Vérifie l'effectivité de la clôture de la fiche
- Présente un point RSST dans le bilan prévention à chaque Assemblée Générale (AG)

➤ Conseil de gestion 9/11/2021

Ordre du jour

- Point déménagement : retour sur la dernière réunion avec le centre et les autres unités INRAE
- Registre santé au travail : nouveau modèle (Sandrine)
- ~~Actions Développement Durable au sein de l'unité : présentation faite par Noémie~~
- Cessation de la Renault express : bilan de son utilisation / coût et discussion sur la date de cessation
- Point sur l'occupation des labos L2 / S2 et PSM microbio depuis le départ d'Arvalis
- Points divers: repas de Noël?

